

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

réussir — réussir
réussir — réussir

ANNÉE SCOLAIRE
2019 — 2020



L'essentiel de la rentrée

La rentrée s'inscrit pour l'académie de Rennes entre nouveauté et continuité.

La loi pour une École de la confiance, promulguée au Journal Officiel en juillet 2019, instaure notamment l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans, la création d'un service public de l'École inclusive et le pré-recrutement des enseignants. La mise en œuvre de la réforme du lycée et le renforcement de la voie professionnelle constituent également deux volets majeurs pour l'année scolaire qui s'ouvre. Quant aux facteurs de continuité, ils sont nombreux : l'école primaire reste à la première place des priorités du gouvernement en matière de politique éducative ; la mobilisation pour Devoirs faits se poursuit au collège ; les mesures de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants sont développées ; et enfin, l'éducation artistique et culturelle est renforcée pour bâtir l'École de la confiance en fixant l'objectif de 100 % des élèves concernés par l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture, par la pratique artistique, ainsi que par la fréquentation des œuvres.

« L'école doit pleinement assumer les défis de notre époque, le défi de l'égalité des chances, le défi du bien-être au travail des personnels et le défi environnemental. » indique Jean-Michel Blanquer.

La cohérence et la cohésion de la politique éducative de l'académie doit rester exemplaire par sa capacité à s'appuyer sur trois piliers : confiance - équité - excellence. Nous avons le devoir de donner à chaque jeune confiance dans son avenir. Confiance dans son parcours. L'enjeu des réformes est celui du combat pour l'équité car elles incarnent le rejet de toute résignation à subir l'injustice sociale et la volonté de défendre les potentialités de tous les jeunes, la capacité à réussir dans tous les milieux sociaux et la reconnaissance du talent de chacun.

Je suis très attaché à la notion de territoire et notamment de territoire académique car les plus hautes ambitions d'un système éducatif ou universitaire ne peuvent être envisagées que dans une économie territorialisée de la connaissance et des savoirs. Nous devons donc assurer un ancrage local de l'école de la République, dans le respect de l'égalité et de la diversité de nos territoires : en réseau d'éducation prioritaire autant qu'en milieu rural, en secteur urbain ou péri-urbain, dans le centre de nos métropoles comme dans le cœur de nos îles et de nos presqu'îles.

« Un véritable système éducatif n'impose rien à celui qui instruit, mais lui permet d'avoir accès à ce dont il a besoin ». Ces mots d'Ivan Illich définissent et résument fort bien la conception que nous pouvons nous faire de l'académie en général et de notre académie en particulier. La Région académique de Bretagne possède des spécificités qu'elle doit faire valoir avec fierté et qu'elle se doit de porter au nom de et pour la République et ce, au service de toutes les familles, de tous les élèves et de tous les étudiants.

Emmanuel Ethis

Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des Universités

DOSSIER DE PRESSE - SOMMAIRE

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

La rentrée en chiffres..... p 3

LA RENTRÉE DANS L'ACADEMIE p 5

- La démographie scolaire
- Les résultats au baccalauréat et au DNB en 2019
- Langue et culture régionale

DONNER A CHACUN LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSIR p 10

- Maternelle : l'école de l'épanouissement et du langage
- Maîtriser les fondamentaux et accompagner les élèves dans les situations de plus grande fragilité sur tous les territoires
- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- Soutenir la réussite des élèves : Devoirs faits
- L'éducation artistique et culturelle : une ouverture pour tous
- Sport à l'école : contribuer à la réussite et à l'épanouissement de chaque élève

RÉUSSIR DANS LE MONDE DE DEMAIN..... p 14

- Mieux orienter les élèves et les mener vers la réussite
- Au lycée général et technologique : des parcours plus diversifiés, plus proches des goûts des élèves
- Le lycée professionnel : une voie d'excellence
- Accompagner les lycéens dans la construction de leur projet d'études
- Climat et développement durable : des élèves engagés
- L'École du respect d'autrui

S'UNIR POUR RÉUSSIR p 19

- Une formation initiale plus homogène sur tout le territoire grâce aux Inspé
- Susciter et soutenir les vocations : la préprofessionnalisation
- Cités éducatives : l'école acteur majeur des territoires fragiles

LA RENTRÉE EN CHIFFRES

611 724 élèves attendus* (public et privé – prévision rentrée 2019)

*Données incluant les effectifs des formations post-bac

Effectifs 1^{er} degré public : 51 210 [62,8%]
privé : 30 368 [37,2%]

Effectifs 2nd degré public : 43 840 [56,4 %]
privé : 33 951 [43,6%]

Effectifs 1^{er} degré public : 36 682 [69,3 %]
privé : 16 256 [30,7 %]

Effectifs 2nd degré public : 33 452 [66,2 %]
privé : 17 068 [33,8 %]

Effectifs 1^{er} degré public : 35 832 [50,6 %]
privé : 35 005 [49,4 %]

Effectifs 2nd degré public : 32 369 [49,8 %]
privé : 32 614 [50,2 %]

Effectifs total académie

- Effectifs 1^{er} degré
public : 194 367 [61,2 %]
privé : 122 987 [38,8%]
Total : 317 354
- Effectifs 2nd degré
public : 170 829 [58%]
privé : 123 541 [42%]
Total : 294 370

Effectifs 1^{er} degré public : 70 643 [63,1 %]
privé : 41 358 [36,9 %]

Effectifs 2nd degré public : 61 168 [60,5 %]
privé : 39 908 [39,5 %]

2 906 établissements (public et privé – prévision rentrée 2019)

1 ^{er} degré écoles maternelles et élémentaires	Public	Privé (yc hors contrat)	Total		
	1 470	873	2 343		
2 nd degré	Collèges	EREA	Lycées	Lycées professionnels	Total
public	210	5	60	36	311
privé	172	0	61	19	252
Total académie	382	5	121	55	563

LA RENTRÉE DANS L'ACADEMIE

L'ESSENTIEL

- La démographie scolaire est marquée par une baisse des effectifs dans le 1^{er} degré amorcée depuis plusieurs années et à un rythme plus élevé qu'au niveau national
- La carte des formations évolue pour accompagner les besoins du territoire.

LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE

À la rentrée 2019, les écoles et établissements de l'académie devraient accueillir 611 724 élèves (formations post-bac comprises) soit un effectif en baisse de 4015 élèves (réseau public et privé) par rapport à 2018.

La rentrée dans le 1^{er} degré public : - 3 174 élèves

Pour l'académie de Rennes, la baisse démographique constatée depuis la rentrée 2015 se poursuit. La rentrée 2019 devrait connaître une nouvelle baisse de 3 174 élèves à un rythme plus élevé qu'au niveau national, - 1,6 % contre - 0,58 % avec une variation selon les départements :

- | | |
|-------------------|--|
| • Côtes d'Armor | - 826 élèves (soit 2,25 % des effectifs) |
| • Finistère | - 1 060 élèves (soit 2 % des effectifs) |
| • Ille-et-Vilaine | - 627 élèves (soit 0,88 % des effectifs) |
| • Morbihan | - 661 élèves (soit 1,8 % des effectifs) |

Le maintien des moyens dans l'académie malgré cette baisse d'effectifs permettra d'améliorer les conditions d'enseignement, notamment par le dédoublement des classes de CP/CE1 en éducation prioritaire (12 élèves par classe). Cela se traduit par une évolution à la hausse de l'indicateur P/E (nombre de postes d'enseignants pour cent élèves).

La rentrée dans le 2nd degré public : + 508 élèves

170 829 élèves devraient faire leur rentrée :

- 93 738 au collège y compris en Segpa
- 18 226 en lycée professionnel
- 48 169 en lycée d'enseignement général et technologique
- 10 192 en BTS, CPGE,...
- 504 en formations diverses

Après une hausse de 156 élèves à la rentrée 2018, les établissements publics du second degré devraient accueillir 508 élèves supplémentaires à la rentrée 2019 en incluant les formations post-bac.

La hausse des effectifs portera sur les collèges (+ 691 élèves attendus) et le lycée professionnel (+ 245).

Les effectifs des lycées devraient connaître une baisse de 419 élèves.

Les quatre départements ont des prévisions d'effectifs contrastées :

- | | |
|-------------------|--------------|
| • Côtes d'Armor | - 94 élèves |
| • Finistère | -147 élèves |
| • Ille-et-Vilaine | + 570 élèves |
| • Morbihan | + 179 élèves |

Le budget de la rentrée scolaire 2019 de l'académie de Rennes permettra de mettre en œuvre dans de bonnes conditions les transformations de la voie professionnelle et du lycée d'enseignement général.

Il permettra également de poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation au collège (classes bilangues, chorales, langues et cultures de l'Antiquité) et du taux d'encadrement.

Le choix politique qui a été réalisé, en regard de la stabilité démographique globale dans le 2nd degré pour la rentrée 2019, a permis le maintien des moyens d'enseignement affectés aux collèges, lycées généraux et technologiques et lycées professionnels. 3 ETP supplémentaires seront par ailleurs alloués.

La réduction de 29 emplois de personnel enseignant s'opérera sur des lignes qui ne concernent pas les moyens d'enseignement des collèges et lycées.

La rentrée dans l'enseignement privé

1. Les effectifs dans le 1^{er} degré

L'évolution globale des effectifs fait apparaître une **baisse de 2 046 élèves** pour un total de 122 987 élèves.

- | | |
|-------------------|--------------|
| • Côtes d'Armor | - 451 élèves |
| • Finistère | - 642 élèves |
| • Ille-et-Vilaine | - 287 élèves |
| • Morbihan | - 666 élèves |

2. Les effectifs dans le 2nd degré

La prévision fait ressortir une **croissance globale de 697 élèves** pour un total de 123 541 élèves.

- | | |
|----------------------------|----------------|
| • Collèges y compris Segpa | + 924 élèves |
| • Lycées | - 189 élèves |
| • Lycées pros | - 41 élèves |
| • Post-bac | + 24 étudiants |
| • Formations diverses | - 21 étudiants |

	Prévision 2019 des effectifs d'élèves	Évolution des effectifs d'élèves	Évolution P/E 2019/2020	Schéma d'emploi académique neutre
Académie	194 367	↘ - 3174	↗ + 0,09	
Côtes d'Armor	36 682	↘ - 826	↗ + 0,08	- 14
Finistère	51 210	↘ - 1060	↗ + 0,05	- 15
Ille-et-Vilaine	70 643	↘ - 627	↗ + 0,08	+ 34
Morbihan	35 832	↘ - 661	↗ + 0,03	- 5

P/E : nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

Rééquilibrage entre les 4 départements

LES RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT ET AU DNB EN 2019

Résultats du Bac 2019*

*résultats provisoires au 11 juillet 2019

Pour la session de juin 2019, le taux de réussite est de :

- 94 % au baccalauréat général (94,3 % en 2018) – 18 219 bacheliers
- 93,4 % au baccalauréat technologique (93,7 % en 2018) – 7 018 bacheliers
- 88,4% au bac professionnel (88,1 % en 2018) – 7 515 bacheliers

Le taux moyen de réussite est de 92,5 % (tous bacs confondus) ce qui place la Bretagne en tête des résultats par académie. Au niveau national, il est de 88,1%.

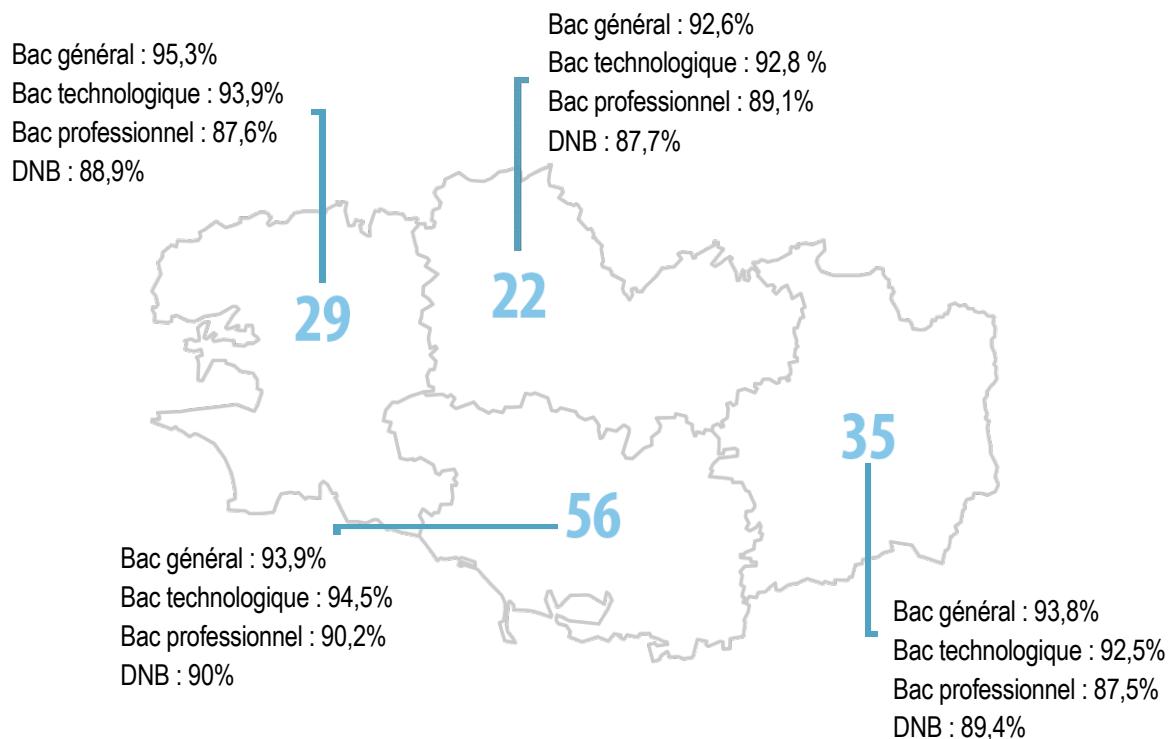
Résultats du Diplôme National du Brevet 2019*

*résultats provisoires au 11 juillet 2019 (y compris séries agricoles / hors candidats de la session de remplacement de septembre)

41 275 candidats ont participé à la session 2019 du diplôme national du brevet dans l'académie de Rennes.

Le taux de réussite est de 89,1% inférieur de 1,2 point à celui de 2018 (90,3%).
Au niveau national, il est de 86,5%.

Taux de réussite par département



LANGUE ET CULTURE REGIONALE

L'enseignement du breton compte dans l'académie plus de 23 710 élèves dont 19 326 en filière bilingue soit 81,5%.

Effectifs attendus à la rentrée 2019

1^{er} degré		2nd degré	
Public	7 604	Public	4 249
Enseignement catholique	4 771	Enseignement catholique	3 149
Privé associatif DIWAN	2 673	Privé associatif DIWAN	1 264

Les ouvertures

Plusieurs ouvertures sont programmées pour l'année scolaire dans le 1^{er} et 2nd degré des 3 réseaux.

Enseignement public :

1^{er} degré

Côtes d'Armor (6 classes) : école Mathurin Méheut de Lamballe, école de Chatelaudren-Plouagat, école Pen Ar Ru de Lannion, école de Guerlédan, école Maurice et Maria le Tonturier de Plédran, école Poutrin de Saint-Brieuc

Finistère (7 classes) : école Yves de Kerguelen de Briez de l'Odet, école du Bourg de Ploudiry, école Jules Ferry Le Relecq-Kerhuon, école Per Jakez Elias de Pleyben, école Lucie Aubrac de Plomelin, école Yves le Manchec de Quimper, école Jean de la Fontaine de Saint-Divy

Ille-et-Vilaine (8 classes) : école Liberté de Rennes, école Champion de Cicé de Rennes, école Jacques Prévert de Rennes, école Cousteau de Val –d'Anast, école Jules Verne de Dinard, école Charles Tillon de La Bouxière, école les Grains d'orges d'Orgères, école le Petit Prince de Pleumeleuc

Morbihan (16 classes) : école Joseph Rollo de Auray, école Jean Monnet de Bignan, école Jean Guéhenno de Gourin, école Jean Rostand de Gourin, école Prat Foen de Guidel, école Jean Macé de Hennebont, école Ty Douar de Locmiquélic, école Marville de Lorient, école Jacques Prévert de Ploemeur, école les chaumières de Lanvaudan, école Arc-En-Ciel de Plouay, école Manehouarn de Plouay, école Beau Soleil de Questembert, école Albert Guyomarch de Séné, école Joseph Rollo de Pluvigner, école Quartier de Rohan de Vannes.

2nd degré

Côtes d'Armor

Filière bilingue : 6^{ème} au collège de Rostrenen

Finistère

Filière bilingue : 6^{ème} au collège de Plounéour Ménez,

Filière bilingue au collège de Plouzané : mise en place d'une DNL EPS en 6^{ème}

LLCER breton : Lycée Brizeux Quimper

Ille-et-Vilaine

Filière bilingue : DNL mathématiques en 6^{ème} au collège de Bruz

Morbihan

Enseignement facultatif : 6^{ème} au collège de Gourin

Filière bilingue : 6^{ème} au collège de Baud

6^{ème} au collège Paul Langevin de Hennebont

Enseignement privé catholique

1^{er} degré privé

Côtes d'Armor (1 classe) : école Sainte-Croix de Dinan-Léhon

Finistère (3 classes) : école Kermaria de Brest, école Sainte-Anne de Plabennec, école Notre Dame de Liesse de Saint-Renan

Ille-et-Vilaine (1 classe) : école Saint Jean Bosco de Rennes

Morbihan (5 classes) : école Sainte-Anne de Saint-Anne d'Auray, école Sainte-Marie de Grand-Champ, école François Tanguy de Lorient, école Saint Joseph le Château de Pontivy, école Françoise d'Amboise de Vannes.

2nd degré privé

Côtes d'Armor :

Filière bilingue : 2^{nde} au lycée Notre Dame Guingamp

Finistère :

Filière bilingue au collège Plougastel-Daoulas : Ouverture d'une DNL EPS

Filière bilingue : 6^{ème} au collège Le Likès Quimper

Morbihan

Filière bilingue : 6^{ème} au collège Sainte Thérèse de Muzillac

Filière bilingue : 6^{ème} au collège Les Saints Anges de Pontivy

Réseau associatif DIWAN :

1^{er} degré

Côtes d'Armor (1 classe) : école de Bourbriac

Finistère (5 classes) : école du Faou, école de Plabennec, école de Trégunc, école de Pontcroix, école de Plougastel-Daoulas

2nd degré

Enseignement de spécialité LLCER breton au lycée de Carhaix

DONNER À CHACUN LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSIR



→ **Maternelle : l'école de l'épanouissement et du langage**

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, point central de la loi pour une École de la confiance, constitue un objectif majeur de la prochaine année scolaire. Cette mesure vise à offrir, un cadre d'enseignement propre à réduire les inégalités. Elle renforce l'école maternelle et, plus généralement, met l'accent sur le rôle crucial de ces trois années de la vie dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant.

Les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux.

L'un des objectifs majeurs consiste également à enrichir le vocabulaire des élèves. En effet, les études mettent en évidence le rôle décisif d'une exposition précoce des jeunes enfants à un vocabulaire riche, précis. De même, les exercices de compréhension orale proposés par les évaluations nationales ont montré que de forts écarts existaient sur ce point pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire. Ce déficit de vocabulaire, qui entraîne un défaut de compréhension orale, constitue par la suite un frein très important pour l'apprentissage de la lecture.

Chiffres clés de l'académie à la rentrée 2019

33 613 élèves de 3 ans attendus :

- 20 642 élèves dans le réseau public
- 12 971 élèves dans le réseau privé sous contrat

→ Maîtriser les savoirs fondamentaux et accompagner les élèves dans les situations de plus grande fragilité sur tous les territoires

L'enjeu primordial de l'école élémentaire est la maîtrise de l'écrit (lire, écrire) et des premiers éléments de mathématiques (compter, calculer, résoudre des problèmes).

Pour que chaque élève maîtrise ces fondamentaux, il faut agir simultanément sur plusieurs leviers : priorité constante à l'école primaire, dédoublement des classes dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), évaluations des élèves, mise à disposition d'outils pédagogiques efficaces, formation initiale et continue des professeurs, mais aussi stages de réussite...

Diviser par deux les classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire a pour objectif de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école en soutenant les élèves les plus fragiles. La première évaluation de ce dispositif réalisée par la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) a montré des résultats encourageants en termes de réduction de la difficulté scolaire par rapport aux écoles hors de l'éducation prioritaire. Cependant, la diminution des effectifs ne donnera son plein effet qu'accompagnée d'une attention accrue à la pertinence des méthodes, des postures pédagogiques et des modes d'évaluation.

À la rentrée de septembre, l'ensemble des CP et CE1 de REP et REP+ seront dédoublés.

Le Président de la République a décidé d'étendre cette mesure aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire à partir de la rentrée 2020.

Savoir et évaluer les acquis des élèves

Entre le 16 et le 28 septembre les acquis des élèves entrant en CP et en CE1 seront évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations ont pour but d'apporter aux enseignants une base fiable pour mesurer les progrès de chaque élève et choisir les modalités d'accompagnement de chacun. Les professeurs pourront disposer des résultats de leurs élèves à compter du 7 octobre.

À mi-CP, un bilan intermédiaire permettra d'apprécier l'avancement des apprentissages et de prendre des mesures de remédiation afin d'assurer les compétences de lecteur autonome pour tous en fin de CP.

Pour l'académie de Rennes 37 952 élèves de CP et 39 240 élèves de CE1 sont concernés.

Entre le lundi 30 septembre et le vendredi 18 octobre 2019, tous les élèves de 6^{ème} des établissements publics et privés sous contrat seront évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale.

Il s'agit, en début d'année, d'évaluer les compétences des élèves dans les domaines de la langue et des mathématiques. Cette évaluation permet à chaque enseignant d'affiner sa connaissance des acquis de chacun de ses élèves pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.

Chaque élève bénéficie d'un retour individualisé. Les parents d'élèves sont également informés des résultats de leur enfant. Les élèves pour qui des difficultés seront repérées par les évaluations seront incités à profiter du dispositif Devoirs faits.

Dans l'académie 40 965 élèves de 6^{ème} sont concernés.

	2017/2018		2018/2019		2019/2020*		
	Nb de classes	effectifs d'élèves	Nb de classes	effectifs d'élèves	Nb de classes	effectifs d'élèves	Emplois supp
CP dédoublées	57	651	138	1 604	142	1 572	65
CE1 dédoublées			8	86	129	1 588	54
Total	57	651	146	1 690	271	3 160	119

→ Mieux accueillir les élèves en situation de handicap

Face à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap, l'École replace la proximité et la réactivité au cœur de l'organisation de l'accompagnement. Ainsi, la simplification des démarches des familles et la personnalisation des parcours des élèves sont deux piliers du plan de transformation, qui s'articule autour de sept axes.

1. Instituer un service de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
2. Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches ;
3. Former et accompagner les enseignants
4. Professionnaliser les accompagnants d'élèves en situation de handicap ;
5. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
6. Structurer la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires ;
7. Piloter et évaluer le déploiement des mesures.

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé

Nouvelle forme d'organisation, le Pial favorise la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques). Il permet une meilleure prise en compte de leurs besoins et la mise en œuvre de réponses adéquates au niveau de la classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement.

Les trois grands objectifs du Pial sont :

- un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap ;
- plus de réactivité et de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles ;
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Un Pial peut concerner les écoles ou circonscriptions du 1^{er} degré, un ou plusieurs établissement(s) secondaire(s), ou encore un collège et des écoles de son secteur.

À la rentrée 38 PIAL seront déployés en Bretagne

Les cellules de réponse

Dans chaque département de juin à octobre des cellules sont mises en place afin de mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches.

Finistère

Téléphone : 02 98 98 99 27
Mail : cellulehandicap29@ac-rennes.fr

Morbihan

Téléphone : 02 97 01 86 82
Mail : cellulehandicap56@ac-rennes.fr

Côtes d'Armor

Téléphone : 02 96 75 90 88
Mail : cellulehandicap22@ac-rennes.fr

Ille-et-Vilaine

Téléphone : 02 99 25 35 36
Mail : cellulehandicap35@ac-rennes.fr

→ Soutenir la réussite des élèves avec le dispositif Devoirs faits

Depuis novembre 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite.

Le dispositif Devoirs faits permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

Les évaluations nationales de 6^{ème} offrent une possibilité supplémentaire d'identifier les élèves à orienter prioritairement vers ce dispositif. Ce doit être l'occasion de renforcer le dialogue avec les familles autour de l'accompagnement de l'enfant, dont Devoirs faits est un des leviers significatifs.



→ L'éducation artistique et culturelle : une ouverture pour tous

Le Président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité car c'est indispensable pour leur formation intellectuelle et sensorielle, et déterminant pour leur permettre d'être autonome dans leurs choix culturels.

« Objectif 100% EAC »

La Région Bretagne a été désignée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse région pilote pour le 100% EAC.

L'obtention de ce label distingue les villes et collectivités engagées dans une démarche de généralisation d'un parcours structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année, respectant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : la connaissance, la pratique artistique et la confrontation aux œuvres.

Une éducation artistique et culturelle sur tous les temps de l'enfant (scolaire/périscolaire / extra-scolaire)

Le Plan lecture : Le ¼ d'heure de lecture silencieuse permet de promouvoir la lecture dans un cadre collectif en laissant la liberté de choix à chaque lecteur. Il est très positif pour le climat scolaire et la formation d'une culture partagée.

Le Plan chorale : L'ambition est de généraliser la pratique chorale en milieu scolaire qui nourrit les capacités émotionnelles et intellectuelles des enfants. La pratique collective de la musique est un moteur de confiance en soi, d'appréhension du regard de l'autre, de dépassement et de partage.

L'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle : Installé à Guingamp, cet institut accueillera des chercheurs, formera des étudiants de master et produira des contenus pour les professeurs de l'Éducation nationale.



→ Sport à l'école : contribuer à la réussite et à l'épanouissement de chaque élève

Le sport transmet des valeurs fondamentales pour les jeunes : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de se dépasser, le respect des autres, de soi et des règles, l'intelligence collective, et, plus généralement, les valeurs éducatives et civiques.

C'est pourquoi l'Éducation nationale entend encourager le développement de la pratique sportive, dans le cadre de l'éducation physique et sportive et grâce aux actions proposées par les associations sportives scolaires et les fédérations sportives locales.



« Génération 2024 »

Ce label invite les écoles et établissements scolaires volontaires à :

- Articuler l'offre sportive scolaire avec l'offre sportive en club ;
- Permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école ou de l'établissement ;
- Participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire ;
- Accompagner, accueillir ou être parrainé par des sportifs de haut niveau.

11 écoles, 7 collèges et 10 lycées sont labellisés « Génération 2024 » dans l'académie

RÉUSSIR DANS LE MONDE DE DEMAIN

→ Mieux orienter les élèves et les mener vers la réussite

Dès la classe de 4^{ème}, les élèves bénéficient de 12 heures dédiées à l'orientation puis de 36 heures en 3^{ème}. Ils peuvent ainsi mûrir les choix qu'ils doivent faire entre une 2^{nde} générale et technologique ou professionnelle, un CAP, une formation en apprentissage.

Au lycée général et technologique, chaque année, les élèves bénéficient de **54 heures d'aide à l'orientation**. En même temps qu'ils découvrent les formations du supérieur et les métiers, ils construisent leur parcours dans un nouveau lycée qui leur donne à la fois plus de choix et plus de liberté pour réussir leur projet.

Au lycée professionnel, les élèves bénéficient de **265 heures sur trois années** avec une partie consacrée à l'orientation. En classe de Terminale professionnelle, en fonction de leur projet, les élèves pourront choisir de suivre le module de préparation à l'insertion professionnelle ou le module de préparation à la poursuite d'étude.

L'orientation au cœur des territoires

Afin d'ancrer les services d'orientation au plus près de l'offre de formation régionale et des besoins économiques locaux, l'État a confié aux régions des responsabilités nouvelles en matière d'orientation. Les régions pourront intervenir dans les lycées et les collèges et organiser des actions d'information directement auprès des élèves dans le cadre du temps dédié.

Dans chaque région académique, une **convention régionale** doit définir les modalités concrètes de coordination des actions de l'État et des régions.

→ Au lycée général et technologique : des parcours plus diversifiés, plus proches des goûts des élèves

Le baccalauréat 2021 redonne au baccalauréat son sens et son utilité avec un examen remusclé et un lycée plus simple, plus à l'écoute des aspirations des lycéens, pour leur donner les moyens de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur.

Le nouveau lycée permet d'enrichir l'offre de formation. **85% des lycées publics proposent, dans l'académie au moins les 7 enseignements de spécialité les plus courants** (mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la terre ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales).

À l'issue du conseil de classe du troisième trimestre, dans l'académie de Rennes :

- 258 combinaisons ont été exprimées par 10 447 élèves. 60 % des élèves ont fait des choix qu'ils n'auraient pas pu faire auparavant avec les séries S, L et ES (seuls 40 % des élèves ont opté pour 21 combinaisons uniquement scientifiques ou littéraires).

- Si 28,8 % des élèves associent «mathématiques», «physique-chimie» et «sciences de la vie et de la terre» (équivalent à la série S), on constate dans le même temps une diversification des profils avec l'association d'enseignements scientifiques à des enseignements de sciences humaines.

- Les élèves plébiscitent les nouveaux enseignements de spécialité. L'enseignement «histoire-géographie, géopolitique, science politique» a été choisi par 36 % des élèves. L'enseignement «numérique et sciences informatiques» a été choisi par plus de 800 élèves, début prometteur pour un enseignement nouveau autour duquel s'enclenche une vraie dynamique.

Les 10 enseignements de spécialité les plus choisis dans l'académie de Rennes

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ CHOISIS PHASE DÉFINITIVE D'ORIENTATION	Nbre total de demandes
MATHÉMATIQUES	7 356
PHYSIQUE-CHIMIE	4 818
SCIENCES VIE & TERRE	4 541
SCIENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES	3 846
HIST-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE & SCIENCES POLITIQUES	3 764
LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	2 838
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	1 825
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	819
SCIENCES INGENIEUR	568
ARTS PLASTIQUES	305

Les 10 combinaisons les plus fréquemment choisies dans l'académie de Rennes

COMBINAISONS	Nbre total de demandes	% total de demandes
MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES VIE & TERRE	3 010	28,8 %
MATHÉMATIQUES / SCIENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES	883	8,4 %
SC. ÉCONO. & SOCIALES / HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	670	6,4 %
HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES – ANGLAIS / HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	474	4,5 %
MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	440	4,2 %
MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES INGÉNIEUR	424	4,1 %
SCIENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES / HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES/ HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	418	4 %
MATHÉMATIQUES / SCIENCES VIE & TERRE/ SCIENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES	405	3,9 %
MATHÉMATIQUES / SCIENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES/ LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	352	3,4 %
MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES	285	2,7 %

→ Le lycée professionnel : une voie d'excellence

Le lycée professionnel a vocation à être pour les élèves **un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies** et, vers l'acquisition de compétences et de qualifications tout au long de la vie. Les jeunes qui entrent aujourd'hui en lycée professionnel seront encore en emploi en 2060.

Le lycée professionnel peut s'appuyer sur des atouts majeurs : l'expertise, l'engagement des professeurs et le dynamisme pédagogique qui irriguent l'enseignement professionnel français. Le partenariat avec les régions et avec le monde professionnel permet une intelligence collective au service de la réussite.

Dans l'académie où 30% des élèves sortants du collège font le choix de la voie professionnelle, l'objectif est de **renforcer le niveau d'excellence des formations et de les tourner vers les métiers plus diversifiés** d'avenir.

La carte des formations

La carte des formations de l'enseignement professionnel, élaborée avec la Région Bretagne, est un élément essentiel favorisant l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour la rentrée, elle se caractérise par la recherche d'une meilleure adaptation aux évolutions des métiers qui se traduit, par exemple, par la **création de nouvelles formations telles la FCIL ouvrier voilier ou la mention complémentaire animation - gestion de projets dans le secteur sportif**.

Un effort tout particulier est également conduit pour développer l'apprentissage dans les lycées publics avec un enrichissement de l'offre actuelle (ouverture d'un BTS photonique à Lannion ou la transformation en parcours mixte du BTS Bâtiment à Rennes).

Ce sont 70 places en apprentissage supplémentaires qui sont ouvertes dans les EPLE à la rentrée 2019 en plus des 64 UFA métiers divers. L'ouverture de parcours mixtes entraînera mécaniquement 36 places supplémentaires à la rentrée 2020.

Lycée Y. Thépot - Quimper	Bac pro	Ouvrages du bâtiment : métallerie	Statut scolaire
Lycée E.Freyssinet – Saint-Brieuc	BTS	Systèmes constructifs bois et habitat	Statut scolaire
Lycée Vauban - Brest	BTS	Systèmes numériques option a : informatique et réseaux	Statut scolaire
Lycée Dupuy de Lôme - Brest	BTS	Services et prestations des secteurs sanitaire et social	Statut scolaire
Lycée L. Guilloux - Rennes	BTS	Management en hôtellerie-restauration - option a management d'unité de restauration - option b management d'unité de production culinaire	Parcours mixte
Lycée J.Cartier – Saint-Malo	MC	Animation-gestion de projets dans le secteur sportif	Statut scolaire
Lycée J. Crozet – Port-louis	BTS	Développement et réalisation bois	Apprentissage
Lycée Mendès France - Rennes	BTS	Bâtiment	Parcours mixte
Lycée Mendès France - Rennes	BTS	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	Parcours mixte
Lycée Mendès France - Rennes	BTS	Systèmes constructifs bois et habitat	Parcours mixte
Lycée Vauban - Brest	BTS	Electrotechnique	Parcours mixte
Lycée Le Dantec - Lannion	BTS	Systèmes photoniques	Apprentissage
Lycée Roz Glas - Quimperlé	FCIL	Ouvrier voilier polyvalent	Statut scolaire
Lycée E. Zola - Hennebont	MC	Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)	Parcours mixte

Les campus des métiers et des qualifications

L'attractivité de la voie professionnelle et la réussite des lycéens dépendent en grande partie des lieux de formation attrayants. Les Campus des métiers et des qualifications déjà présents ont à leur actif de nombreuses actions de formation et de développement.

L'enjeu est de faire émerger une nouvelle génération de Campus "Excellence", qui participe au développement national et territorial des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises. Le CMQ technologies et usages du numérique à Lannion est accompagné dans cette dynamique ainsi que celui des métiers de la mer de Brest.

L'académie compte quatre campus :

- Campus des métiers et des qualifications Industries de la mer (Brest)
- Campus des métiers et des qualifications des technologies et usages numériques (Lannion)
- Campus des métiers et des qualifications des techniques et technologies alimentaires (Quimper)
- Campus des métiers et des qualifications bâtiment durable en Bretagne (Rennes - Brest) – **Labellisé en août 2018**

→ Accompagner les lycéens dans la construction de leur projet d'études

L'orientation constitue une ligne directrice des réformes en cours : promotion de la voie professionnelle, réforme du lycée et du baccalauréat 2021, admission dans l'enseignement supérieur, mesures de transformation de l'apprentissage.

Dans le cadre du plan Étudiants, plusieurs mesures ont été mises en œuvre visant à renforcer l'orientation en terminale et mieux accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'études post-bac : deux professeurs principaux en classe de terminale, deux semaines de l'orientation, déploiement du dispositif "étudiant ambassadeur", un rôle renforcé du conseil de classe, la production des attendus et des caractéristiques des formations universitaires.

Les élèves de terminale ont saisi leurs vœux d'études non hiérarchisés (10 maximum) dans l'enseignement supérieur sur la nouvelle plateforme d'admission Parcoursup. Ce portail couvre aujourd'hui une grande partie de l'offre de formation supérieure nationale.

Pour la région académique Bretagne, **44 839 candidats ont formulé au moins un vœu d'études dans l'enseignement supérieur pour cette session 2019** dont 33 204 lycéens en classe de terminale, 6 728 candidats en réorientation et 4 907 candidats s'inscrivant essentiellement dans une démarche de reprise d'études.

Ils ont formulé près de 335 594 vœux.

Le fonctionnement, en continu, de Parcoursup n'est pas encore achevé. Il n'est donc pas encore possible de faire le bilan des admissions pour l'académie. Les admissions se poursuivent jusqu'au 14 septembre 2019 avec la procédure complémentaire.

Après cette date, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fera un bilan complet de Parcoursup pour l'ensemble des académies.

La Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur

La CAAES vise à accompagner les candidats sans proposition. Elle est saisie par les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives à leurs vœux dans les filières sélectives par les candidats qui ont

obtenu leur baccalauréat, ont fait au moins un vœu en phase principale et auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite à cette date, dans la phase principale.

La CAAES met également en place un accompagnement pour les jeunes qui n'ont pas formulé de vœux dans la phase principale, voire ne se sont pas inscrits à cette phase. Pour ces derniers, sous réserve qu'ils se soient inscrits sur Parcoursup avant le 21 juillet, leur accompagnement en CAAES ne pourra s'envisager qu'après la réception d'au moins une réponse négative en phase complémentaire.

Mise en place dans l'académie dès le mois de mai, elle s'est déjà réunie à 8 reprises. Elle est constituée de représentants des lycées, des quatre universités bretonnes, des IUT ainsi que des corps d'inspection.

→ Climat et développement durable : des élèves engagés

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements.

Le Ministère s'engage sur 8 axes d'accompagnement et d'actions :

1- Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité porteur d'un projet concret.

2- Identifier un éco-délégué par classe de collège et de lycée. Les instances collégiales et lycéennes (CVC, CVL, CAVL, CNVL), ainsi que les maisons des lycéens doivent permettre l'engagement en faveur du développement durable en identifiant un réseau d'éco-délégués volontaires pour proposer des actions au sein du collège et du lycée et/ou en lien avec les autres établissements du territoire.

3- Consacrer une séance annuelle complète des Conseils académiques de la vie lycéenne aux thématiques du développement durable.

4- Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable. Présidé par le recteur et animé par les coordonnateurs académiques de l'EDD 2030 (Éducation au Développement Durable 2030), ce

comité regroupe les différents acteurs de cette éducation transversale, ainsi que les partenaires des projets territoriaux de développement durable, de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité. Il définit les priorités annuelles, assure leur communication et le pilotage de la politique académique d'EDD 2030.

5- Engager les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable vers la labellisation E3D.

6- Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.

7- Intégrer les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologiques et professionnelles.

8- Créer, dès la rentrée 2019, un prix "EDD 2030" pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées. Un appel à projets pédagogiques national sera lancé, à destination de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel.

Actions ODD académiques 2019

- Vers une Aire Marine Éducative régionale

Une "Aire Marine Éducative" est normalement une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant les principes définis par une charte.

Compte-tenu des caractéristiques, notamment de sa carte scolaire et des partenaires scientifiques présents sur le littoral, la Bretagne présente nombre d'atouts pour devenir la premier territoire de France se définissant comme une "Aire Marine Éducative régionale".

- Du 18 au 22 novembre 2019 : **Marche verte**

1 semaine pour relever collectivement le défi :

1 tonne de déchets ramassés

Mobilisation de tous les élèves et personnels de l'académie



→ L'École du respect d'autrui

Lutter contre le harcèlement

Le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'éducation grâce à l'adoption de la loi « Pour une École de la confiance ».

Ce texte offre un socle solide à la lutte contre le harcèlement. Cette année, l'effort engagé s'approfondit :

- Doter les écoles et les EPLE d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- Accompagner les écoles et les établissements confrontés à des situations complexes avec la création d'un réseau départemental d'intervention ;
- Mettre à la disposition des écoles et des établissements scolaires des ressources avec l'aide d'un comité national d'experts.

Le 7 novembre 2019 aura lieu
la Journée nationale de lutte contre le harcèlement.

Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

Le Ministère approfondit son action grâce à la nouvelle Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée pour la période 2019-2024 par l'ensemble des ministères ayant la responsabilité de politiques éducatives. La Convention associe l'ensemble des acteurs du système éducatif en articulant les enjeux pour l'école. Elle fixe un socle commun à l'action des référents « égalité » nommés depuis la rentrée 2018 dans tous les établissements du second degré.

Lutter contre les LGBTphobies

En 2019-2020, le ministère s'appuie sur le Plan national d'actions contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI (2019-2022) piloté par la Dilcrah pour amplifier son action. La lutte contre l'homophobie passe par le renforcement de la formation des personnels, la production de ressources pédagogiques, la sensibilisation des élèves élus dans les conseils de vie collégienne et lycéenne, le soutien aux associations.

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme

Placée sous l'autorité du recteur, l'équipe académique Valeurs de la République a pour mission de prévenir et de répondre aux atteintes au principe de laïcité d'une part, aux manifestations de racisme et d'antisémitisme d'autre part.

S'UNIR POUR RÉUSSIR

→ Une formation initiale plus homogène sur tout le territoire grâce aux INSPÉ

La formation initiale et continue est un facteur essentiel d'accomplissement professionnel pour les professeurs et de réussite pour les élèves

Les écoles du professorat ne disposaient pas jusque-là d'un référentiel commun, ce qui a donné lieu à des formations très hétérogènes sur le territoire, avec une priorité plus ou moins prononcée à la transmission des savoirs fondamentaux pour les professeurs des écoles notamment.

Grâce à la loi Pour une École de la confiance, la formation va désormais répondre à la même exigence et au même cahier des charges sur l'ensemble du territoire.

Les Espé deviennent les Inspé

Ce changement de nom :

- Traduit l'ancrage des Inspé dans l'enseignement supérieur, notamment par un meilleur adossement de la formation à la recherche universitaire ;
- Réaffirme la place de l'État employeur, tout en respectant l'autonomie des universités ;
- Souligne le caractère national de ces instituts et donc la nécessité d'une formation plus homogène sur l'ensemble du territoire.

→ Susciter et soutenir les vocations : la préprofessionnalisation

Afin d'étoffer les viviers de recrutement des professeurs, il est crucial de soutenir les vocations d'étudiants qui n'ont pas les moyens de financer leurs études et de ceux qui veulent découvrir le métier avant de passer les concours.

À partir de la deuxième année de la licence, il est proposé aux étudiants qui le souhaitent de travailler 8 heures par semaine dans une école ou dans un établissement :

- en L2, il s'agit d'observer et de faire du soutien scolaire dans le cadre de Devoirs faits notamment ;
- en L3, d'intervenir en classe sous la responsabilité d'un tuteur ;

- en M1, d'accompagner le professeur dans la prise en charge des élèves.

Les étudiants sont recrutés sous contrat et cumulables avec les bourses.

Dans l'académie de Rennes pour la rentrée 2019, un parcours de préprofessionnalisation de trois ans est proposé à 11 étudiants de L2-Lettres à l'université de Bretagne Occidentale (UBO) et à 14 étudiants de L2-Maths à l'université de Rennes 1.

→ Cités éducatives : l'école acteur majeur des territoires fragiles

Le label des Cités éducatives vise à lutter contre les inégalités de destin en rassemblant autour de l'École tous les acteurs qui œuvrent sur le temps périscolaire à l'éducation des enfants et des jeunes, entre 3 et 25 ans, de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

80 territoires en France ont été jugés éligibles au label. Ce sont de grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, avec des enjeux scolaires (REP et/ou REP+) ou de sécurité (ZSP) marqués, et présentant des dysfonctionnements urbains majeurs.

Les territoires éligibles ont déposé un dossier. Leur sélection et les moyens affectés par l'État sont accordés à partir de la rentrée scolaire 2019.

Le label a trois grands objectifs :

- organiser la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires ;
- conforter le rôle de l'école dans le suivi des temps périscolaires des jeunes ;
- diversifier les projets éducatifs pour les jeunes.

Le dossier du quartier Le Blosne à Rennes a été sélectionné.